DIAGNEOS

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES IMMOBILIERES

DIAGNOSTIC GLOBAL - DTG

RÉGLEMENTATION

Loi ALUR
23 mars 2014

Accès au logement et à l'urbanisme rénové

Code de la construction et de l'habitation

OBLIGATOIRE

Entrée en vigueur depuis le **01/01/2017**

Vote à la majorité simple en assemblée générale

POUR QUEL TYPES DE BIEN ?

Immeuble de + 10 ans en copropriété

Immeuble en procédure d'insalubrité

CONTENU DU DIAGNOSTIC DTG

Etat des parties communes et des équipements collectifs

Obligation du syndicat vis-à-vis de ses obligations légale

Amélioration de la gestion technique et patrimoniale de l'immeuble

Budget travaux pour 10 ans

Audit énergétique

VALIDITE

Illimité

Téléphone : 06.66.79.42.27
contact@diagneos.fr – www.diagneos.fr
diagneos

CERTIFICATION DE PERSONNES

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE